

Se préparer à l'intervention :

24H

La mise en place d'un cerclage du col de l'utérus nécessite une hospitalisation de **24 heures**.



Il vous est demandé d'être à jeun à partir de minuit. Il est possible de prendre votre traitement habituel avec un petit verre d'eau.

10C

Le jour même, présentez-vous accompagnée de la personne que vous souhaitez, à l'heure indiquée par le gynécologue, au service de grossesses à risque situé au 10C. Vous serez accueillie et prise en charge par une sage-femme.

Vous serez installée dans une chambre individuelle, munie d'un lit accompagnant, une salle de bain, une télévision, un téléphone fixe et un code wifi. Il vous sera demandé de prendre une douche préopératoire avec un savon spécial, d'ôter tout maquillage, vernis, bijoux et piercings. Une blouse ainsi qu'un bracelet d'identification vous seront donnés.



La sage-femme réalisera une prise de sang, des frottis vaginaux et une analyse d'urine.

Comment avoir plus d'informations ?



N'hésitez pas à contacter votre gynécologue ou l'équipe des sage-femmes de la salle d'accouchement au **064/27.66.31**

Centre Hospitalier Universitaire de Tivoli



Avenue Max Buset, 34
7100 La Louvière



064/27.61.11



information@chu-tivoli.be



CHU Tivoli



www.chu-tivoli.be

ULB

REF : COMQAC003

E.R. : CHU Tivoli, Avenue Max Buset, 34

- 7100 La Louvière



Le cerclage du col de l'utérus

Pôle mère - enfant



Le cerclage du col de l'utérus

Le col de l'utérus a un rôle essentiel pendant la grossesse, il est le verrou pour maintenir le bébé à l'intérieur de l'utérus.

Le cerclage du col de l'utérus est une procédure chirurgicale qui consiste à resserrer le col de l'utérus à l'aide d'un fil non résorbable pour le maintenir fermé.

Le cerclage peut être placé :

- en prévention au premier trimestre de grossesse si vos antécédents le justifient.
- en urgence avant 24 semaines si votre col ne remplit plus son rôle de barrière empêchant bébé de sortir.



Comment se passe l'intervention ?

Le cerclage du col est réalisé en salle d'opération.

En salle d'opération, vous serez entourée d'un anesthésiste, de deux gynécologues et d'une infirmière de salle d'opération.

Une perfusion sera placée, puis l'anesthésiste réalisera la plupart du temps une rachianesthésie : vous serez éveillée et consciente mais toute la zone en dessous du nombril sera endormie (abdomen et membres inférieurs). Dans certains cas, un autre type d'anesthésie peut être réalisée.

Une fois l'anesthésie en place, vous serez installée en position gynécologique, l'intervention est pratiquée dans un environnement stérile, de grands draps seront placés sur vos jambes et votre ventre. Le gynécologue désinfectera ensuite votre périnée et placera un fil de suture par voie vaginale, autour du col qu'il nouera afin de le fermer et le consolider.

L'intervention dure environ 15 minutes puis vous serez surveillée pendant environ une heure en salle de réveil.

Les suites et le retour à la maison

De retour dans votre chambre, la sage-femme veillera à votre confort et à vos paramètres vitaux. Si nécessaire, nous vous proposerons des antidouleurs. Dès que possible, la sage-femme vous accompagnera pour votre premier lever et apportera votre repas. Elle ôtera votre perfusion également à ce moment-là.

Dans certains cas, selon le groupe rhésus de votre bébé (si celui-ci est connu), vous recevrez une injection d'immunoglobulines préventive.

Vous pourrez rentrer à la maison dans les heures qui suivent l'intervention ou bien le lendemain en fonction des recommandations du gynécologue. Après le cerclage, le repos est nécessaire. Nous vous conseillons d'éviter les tâches fatigantes ainsi que de porter des charges lourdes et d'avoir des rapports sexuels.

Vous continuerez pendant 7 jours, à prendre le traitement local antibiotique à la maison. Le suivi médical de votre grossesse sera établi avec votre médecin.

Si vous présentez des pertes de liquide, de sang, ou de la température, contactez le gynécologue ou présentez-vous aux urgences de l'hôpital.

À l'approche de l'accouchement

Autour de la 37^{ème} semaine, quand le risque de prématurité s'écarte, votre médecin, retirera le fil du cerclage en consultation. L'accouchement par voie naturelle est alors possible si toutes les conditions sont réunies.

Le fil du cerclage peut être ôté plus tôt si un accouchement prématuré est imminent.